

Fonds d'innovation *Propulsion santé* de **5 millions \$** pour soutenir l'innovation en santé au Québec

Grâce à la participation financière de l'IPAM et de la FMSQ

L'appel de projets a pour but d'optimiser, grâce à l'intégration d'innovations ou de processus novateurs, l'accès aux soins en médecine spécialisée.

Le financement octroyé aux projets pourra couvrir au maximum 80% des dépenses admissibles, et ce, jusqu'à concurrence de **400 000\$***.

Trois catégories de projets recherchés :

- Introduction ou amélioration d'un service ou d'un dispositif innovant (seul sur le marché) pour soutenir l'offre de soins ;
- Introduction d'un acte innovant ;
- Mise en œuvre d'une nouvelle méthode ou approche dans les pratiques ou l'organisation des soins et services à destination des équipes.

Critères*:

- Un établissement porteur du projet (demandeur principal)
- Minimale deux établissements du RSSS devront tester la solution dans leur environnement
- Un Centre hospitalier universitaire (CHU) ou un Réseau universitaire intégré de santé et de services sociaux (RUISSS) devra être associé au projet ainsi qu'une équipe d'évaluation type Unité d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé et en services sociaux (UETMISSS).

Dépenses admissibles* :

Dépenses nécessaires engagées au Québec, et payées par l'établissement porteur de projets conformément au cadre budgétaire de l'IPAM.

1. Coûts directs de main-d'œuvre affectée au projet, incluant les avantages sociaux et les contributions aux régimes obligatoires ;
2. Bourses à des étudiant.e.s ;
3. Frais de déplacement et de séjour ;
4. Frais de l'évaluation qui sera réalisée par l'établissement affilié au projet ;
5. Honoraires professionnels et frais de services spécialisés et de sous-traitance ;
6. Frais de diffusion des connaissances ;
7. Frais de plateformes spécialisées ;
8. Frais d'acquisition d'études ou autre documentation ;
9. Compensations monétaires pour participation.

Le processus d'évaluation en deux étapes* :

1. Les établissements sont appelés à souligner leur intérêt en déposant le formulaire d'intention comprenant une vidéo de présentation de 3 minutes maximum.
2. Les établissements retenus à la suite du comité de sélection seront invités à déposer une demande complète présentant le projet. Le gabarit de la demande complète sera alors fourni.

**Webinaire informatif du
Bureau de l'innovation :
6 octobre**

[POUR S'INSCRIRE](#)

**Limite pour le dépôt
d'un projet : 19 octobre**

Pour toute autre question, veuillez écrire à l'adresse suivante :
bureauinnovation@msss.gouv.qc.ca

*voir les conditions complètes dans les documents officiels
disponibles en ligne à www.persée.org

 **persée**
L'innovation signée FMSQ